



Service Départemental
D'Incendie et de Secours
Parc de la Providence
ZAC de Dothémare
97139 ABYMES

☎ : 0590 48 99 71 / 📠 : 0590 24 08 89

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA GUADELOUPE

DELIBERATION N°2021/2901-06

Objet : AUTORISATIONS DE PROGRAMME – CREDITS DE PAIEMENTS

L'an deux mil vingt-et-un et le 29 janvier à 10 heures, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Guadeloupe s'est réuni à la Salle des délibérations de la Mairie des Abymes sise Hôtel de Ville, Le Bourg, Les Abymes, sous la présidence de Monsieur Aurélien ABAILLE, 1^{er} vice-président du Conseil d'Administration, par suite de la convocation du Président en date du 18 janvier 2021.

Présents	Conseil d'Administration du SDIS Séance du 29/01/2021		
Membres du CASDIS			
Représentants du Conseil Départemental			
Titulaires	Nom	Prénom	Fonction
	MICHELY	Fabert	Président (représenté)
	ABAILLE	Aurélien	1 ^{er} vice-président du CASDIS
	SIGISCAR	Marcel	3 ^{ème} vice-président du CASDIS
	DAN	Juliana	Membre
Suppléants	Nom	Prénom	Fonction
	BERNARD	Marlène	Membre
Représentants des communes			
Titulaires	Nom	Prénom	Fonction
	PONCHATEAU- THEOBALD	Marie-Yveline	2 ^{ème} vice-président du CASDIS
	OTTO	Jules	Membre
	COURTOIS	Jean-Philippe	Membre
Suppléants	Nom	Prénom	Fonction
	BALTYDE	Rosan	Membre
	DESSOUT	Justin	Membre

Membres avec voix consultative			
Titulaires	Nom	Prénom	Fonction
	ANTENOR-HABAZAC	Félix	DD SIS
	JERPAN	Tony	Médecin-Chef du SSSM
	DOLLIN	Tony	Représentant des Officiers SPP
	ZOU	Jocelyn	Représentant des SPPNO
	BARVAUT	Sylvain	Représentant des PATS
	AGASTIN	Alain	Représentant des SPVNO
Suppléants	Nom	Prénom	Fonction
	MALATCHOUMY	Jean-Claude	Représentant des PATS
	THARSIS	Belmard	Représentant des SPPNO
	PERON	Steve	Représentant des Officiers SPP
	AIGLE	Johan	Représentant des SPVNO
Y assistaient			
	Nom	Prénom	Fonction
	LEVIF	Jean-Paul	DDA
	TIROLIEN	Alain	Chef d'Etat-Major
	MARC	Corinne	Chef du GBCP
	TREBER	Yohann	Intérim Chef du GPEP
	MACCOW	Frantz	Chef du GIL
	SEGRETIER	Eddy	Représentant chef du GFS
	ZORA	Christen	Chef du GRH
	COMBE	Roger	Chef du Groupement Sud
	CHARBONNE	Dominique	Chef du service Secrétariat de Direction
	BERNARD	Tony	Chef du Service Infrastructures
	RILCY	Mario	Chef du Service Finances

Secrétaire de séance : Mme Juliana DAN, Membre

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Guadeloupe,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L3312-4 dudit code,

Considérant que les autorisations de programme et les crédits de paiement permettent au Conseil d'Administration de ne pas inscrire à son budget l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais uniquement les dépenses à régler au cours de l'exercice,

Considérant les programmes de construction et de réhabilitation / confortement de centres de secours en cours au SDIS de la Guadeloupe,

Considérant que ces opérations peuvent entrer dans le cadre de la gestion budgétaire en autorisations de programme – crédits de paiement tels que précédemment définis,

Sur le rapport du Président,

APRES EN AVOIR DEBATTU ET DELIBERE

Article 1 : Adopte les autorisations de programme et crédits de paiements suivants :

- Autorisations de programme – crédits de paiements relatifs au programme de construction de nouveaux centres d’incendie et de secours

Libellé de l’AP	N° AP	Montant voté de l’AP (coût global de l’opération)	CP 2021	Reste à ventiler
Construction CIS de Pointe-Noire	0018	2 923 181,12	760 000,00	2 163 181,12
Construction CIS de Marie-Galante		2 983 616,00	180 000,00	2 803 616,00
Construction CIS de Trois-Rivières	0019	2 885 001,00	180 000,00	2 705 001,00
Construction CIS de Jarry	0020	2 902 400,00	180 000,00	2 722 400,00



- Autorisations de programme – crédits de paiements relatifs au programme de confortement / renforcement de centres d’incendie et de secours

Libellé de l’AP	N° AP	Montant voté de l’AP (coût global de l’opération)	CP 2021	Reste à ventiler
Confortement/renforcement CIS de Sainte-Rose	0022	409 154,93	167 000,00	242 154,93
Confortement/renforcement CIS de Petit/Bourg	0026	701 408,00	80 000,00	621 408,00
Confortement/renforcement CIS de Port-Louis	0028	409 154,93	157 000,00	252 154,93
Confortement/renforcement Vieux-Habitants : - CPI - EDSPG (réfection cuisine) - EDSPG (avec diag. Complémentaire)	0027	2 630 281,69	743 000,00	1 887 281,69

Article 2 : Monsieur le Président du Conseil d’Administration, le Payeur Départemental, le Directeur Départemental des Services d’Incendie et de Secours de Guadeloupe, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l’exécution de la présente délibération, qui sera enregistrée et publiée au recueil des actes administratifs du SDIS de la Guadeloupe.

Article 3 : Conformément à l’article R421-1 du Code de justice administrative, le tribunal administratif de la Guadeloupe peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération dans un délai de deux mois à compter de sa publication ; le tribunal administratif peut être saisi par l’application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

VOTE DU CASDIS	
En exercice	15
Présents	08
Votants	08
RESULTAT DE VOTE	
Voix pour	08
Voix contre	00
Abstention	00


 1^{er} vice-président du CASDIS

 Aurélien ABAILLE

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le :

Publié le :